

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 149

présenté par
M. Dubernard, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales
M. Maxime Gremetz et les commissaires membres du groupe
des député-e-s communistes et républicains
et Mme Martine Billard

ARTICLE 29

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La commission a décidé de supprimer cet article visant à lever les obstacles aux activités de tutorat exercées par des salariés retraités.